

VILLE D'ISTRES

CONSEIL DE QUARTIER OUEST DU 20 JUIN 2017

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures 15, sous la présidence de Monsieur Patrice GOUIN, Adjoint de quartier au Maire d'Istres.

M. GOUIN.- Mesdames, Messieurs, bonsoir à tous. Nous allons entamer ce Conseil de quartier. Je vous prie tout d'abord d'excuser M. le Maire qui aura un peu de retard, il nous a demandé de commencer sans lui. Il y a des parties administratives, et je remercie Mme Nicole Joulia, Conseillère départementale, ainsi que mes collègues élus, d'être présents. Nous allons commencer par l'appel.

(M. Gouin procède à l'appel des Conseillers de quartier.)

Je voulais profiter de la séance pour présenter un nouveau membre au collège des associations acteurs socio-économiques, il s'agit de M. Jacques Larronde-Larretche, Président du CIQ des Bocagères. Il est parmi nous et remplace M. Joseph Scognamiglio. Bienvenue, Monsieur.

I. COMMUNICATIONS :

- **Bilan Istres Propre.**

M. GOUIN.- En premier point, nous avons le bilan de l'opération « Istres Propre » sur les quartiers Ouest. Secteur par secteur : à l'Oratoire Grignan il y avait 17 participants en 2016, nous en avons eu 30 en 2017, c'est une belle augmentation. La Campagne Baile, une quarantaine de personnes en 2016, une cinquantaine en 2017. Au Cembro Cognets, une trentaine en 2016, seulement 25 en 2017, ce n'est pas un gros écart. Trigance Ouest, mêmes chiffres, 30 en 2016, 25 en 2017. Les Bocagères, 20 en 2016, 8 en 2017, vous n'êtes pas encore responsable, Monsieur Larronde-Larretche. Le Boucasson il y a une grosse baisse mais il y a sûrement des explications, les gens sont moins motivés, le quartier est mieux. Il y avait eu 90 personnes en 2016, que 39 en 2017. Aux Bellons, 18 en 2016, 6 en 2017. Chemin de la Fortune Papaille, 15 en 2016, 12 en 2017. Les Feuillantines, 10 en 2016, 12 en 2017. Le Tubé Ouest, 35 en 2016, 20 seulement en 2017. Et La Bayanne, là aussi il y a eu une grosse diminution, 40 en 2016 et seulement 15 cette année. Un net recul sur Le Boucasson et Bayanne.

Une intervenante.- C'est parce que ce n'est pas essentiellement le CIQ du Boucasson. D'autres CIQ nous rejoignent et cette année ils ne sont pas venus. Voilà l'explication.

M. GOUIN.- Le crédo reste, nous devons continuer à nous investir pour défendre notre qualité de vie, préserver la propreté de notre ville et notre environnement, sans relâche, avec ténacité et fierté. Eduquer, sensibiliser, impliquer, associer, mobiliser et transmettre auprès des jeunes, c'est une chose très intéressante. Et s'engager tous ensemble, puisque ça aussi c'est une qualité, de faire une opération tous ensemble, pour tous, pour nos enfants, et d'être les gardiens de notre futur à travers ceci.

Le constat d'érosion de certains quartiers nous amènera très certainement à modifier l'organisation de notre prochaine édition en 2018 qui privilégiera le monde de l'éducation, du handicap, et l'implication de l'AFPA. C'est un bilan, il n'y a rien de catastrophique, c'est une opération qui fonctionne bien, les gens sont encore très mobilisés, elle sera bien sûr reconduite en 2018.

- **Plan Canicule 2017.**

M. GOUIN.- Madame Emilie Houot, Directrice adjointe du CCAS, devrait nous parler du plan canicule.

Mme HOUOT.- Bonsoir à tous. Depuis 2004, chaque année le plan canicule est mis en place au niveau national avec une application par territoire.

Qu'est-ce que la canicule ? Elle est définie comme un niveau de très forte chaleur le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Les risques liés à la canicule sont que le corps humain peut voir ses capacités diminuées, surtout pour les personnes à risque. Nous avons listé les personnes à risque : ce sont les personnes de plus de 65 ans, les nourrissons, enfants, ou adultes malades, les personnes alitées ou en fauteuil, les personnes souffrant de troubles mentaux, les personnes sous traitement médicamenteux de long cours, et les personnes en situation de précarité et sans domicile fixe. Les personnes à risque sont invitées à s'inscrire sur le registre « Canicule » auprès du CCAS. Chaque personne inscrite est contactée en cas de déclenchement du plan canicule.

Cette année, à Istres, nous avons repris le registre de l'année passée pour demander aux personnes inscrites si elles souhaitaient renouveler leur inscription. Nous avons diffusé sur « Istres Mag », « Istres Seniors » les numéros et services à contacter pour les inscriptions sur le registre. Nous avons inséré les mêmes informations sur

Facebook. Des *flyers* sont en cours de distribution, vous en avez là sur la table. Et nous avons évidemment alerté les agents et les partenaires de cette veille saisonnière. Chacun de nous peut être un relais important pour participer à cette veille en signalant une personne isolée et donc en danger. Sur Istres nous avons pris un peu d'avance, depuis hier nous avons attaqué le phoning : 161 personnes qui étaient déjà inscrites sur notre registre ont été contactées. Et nous continuons bien entendu cette semaine, puisqu'en fin de semaine ils annoncent des pics à 35 et 36°. Nous allons continuer à appeler toutes ces personnes.

M. GOUIN.- Il est vrai que la météo rend plus que sensible ce problème de canicule. Tout le monde en souffre. D'ailleurs, j'ai vu que certains dépliant servaient à faire des éventails, c'est déjà un point utile.

- **Développement durable.**

- **Démarche « Zéro pesticide » pour la réalisation d'un Plan communal de désherbage.**

M. GOUIN.- Nous avons également une communication sur la démarche « Zéro pesticide » qui est réalisée au niveau d'un plan communal de désherbage. M. Vincent Tricon devrait nous en parler.

M. TRICON.- Bonsoir. Après le constat de pollution des eaux françaises, aussi bien souterraine que superficielle, le législateur a décidé de durcir la réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. Récemment, deux lois ont été votées : la loi LABBE en 2014, et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015. Ces deux lois ont abouti à l'interdiction pure et simple de l'usage des produits phytosanitaires au 1^{er} janvier 2017 pour les collectivités publiques, que nous sommes, et pour la gestion des espaces concernés par le désherbage aujourd'hui la commune ne peut plus utiliser les produits chimiques.

La première étape de la démarche pour la Ville pour se conformer à cette réglementation est l'élaboration d'un plan communal de désherbage. C'est un outil de diagnostic, d'aide à la décision, élaboré par un Bureau d'études extérieur à la Ville, et qui va permettre d'identifier toutes les zones sur le territoire communal concernées par le désherbage, de les classer en fonction des objectifs d'entretien, et de proposer des solutions alternatives pour atteindre ces objectifs.

Les solutions alternatives aujourd'hui sont : le désherbage thermique, le désherbage à eau chaude, le désherbage mécanique, et le désherbage manuel. La bonne binette à l'ancienne.

Le plan communal de désherbage va commencer début juillet pour 6 mois. Nous aurons les résultats en fin 2017, et c'est surtout une étape obligatoire pour l'obtention et l'accession à des subventions publiques qui vont nous permettre d'acquérir du matériel alternatif.

M. GOUIN.- Merci, Monsieur Tricon. Dans ce cadre-là, en séance du 16 mars 2017, nous avons voté une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour l'aide à la démarche « Zéro pesticide », puisqu'il y avait possibilité d'obtenir des aides pour l'investissement dans le matériel. Merci.

- **Qualité de l'air intérieur dans les structures de la Petite Enfance et les écoles maternelles et élémentaires.**

M. GOUIN.- Dans la même démarche environnementale, nous avons aussi une opération de qualité de l'air intérieur dans les structures de la petite enfance et les écoles maternelles et élémentaires. M. Tricon devrait s'y recoller.

M. TRICON.- Effectivement, aujourd'hui, plusieurs sources de pollution potentielle existent dans les bâtiments. Cela peut être les peintures utilisées pour les murs, les meubles, les colles qui sont présentes dans l'assemblage des meubles, les produits d'entretien, les matériaux de construction proprement dits. A partir de là, à Istres, dès la rentrée 2016, la totalité des bâtiments du service petite enfance (c'est-à-dire toutes les crèches, toutes les écoles maternelles et toutes les écoles élémentaires) a été équipée de boîtiers de *Home Détection*. Ce sont des boîtiers qui permettent de mesurer en temps réel plusieurs paramètres de qualité de l'air. Il y a l'hygrométrie, la température, la présence de CO², et la présence de COV (Composés Organiques Volatils). Ces boîtiers sont installés aujourd'hui dans les dortoirs des crèches, dans les dortoirs des écoles maternelles, et dans les réfectoires des écoles primaires.

La Ville d'Istres a déjà anticipé l'évolution de la réglementation qui oblige, par le biais d'un arrêté ministériel voté le 1^{er} juin 2016, à partir du 1^{er} janvier 2018 de disposer d'un dispositif de surveillance dans les établissements publics recevant des enfants. Cette réglementation oblige également à évaluer les moyennes d'aération dans ces mêmes établissements. L'état des lieux relatif à ces moyennes d'aération va commencer le 3 juillet dans les crèches, pendant la première semaine. Il y a 8 crèches. Et ensuite, va se poursuivre tout le mois de juillet dans les maternelles et les écoles primaires.

M. GOUIN.- Comment fonctionnent ces boîtiers ? Déclenchent-ils une alerte ou relève-t-on de temps en temps les résultats ?

M. TRICON.- Ils sont associés à un logiciel de gestion dont nous sommes réceptionnaires à notre service. Cela fonctionne avec du courant, ils sont branchés, et quand il y a une alerte on la reçoit sur nos ordinateurs, sur nos postes informatiques.

M. GOUIN.- C'est instantané. Parce que le CO², le COV...

M. TRICON.- Même s'il n'y a pas d'alerte, on est capable de savoir la teneur de l'air.

M. GOUIN.- Les températures et l'hygrométrie cela peut être intéressant à long terme, mais le CO² et le COV c'est intéressant au moment où cela se produit.

M. TRICON.- Oui.

M. GOUIN.- Merci. Je ne l'ai pas demandé mais y avait-il des questions sur les sujets jusqu'à maintenant ?

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Sur la fréquence des mesures ?

M. GOUIN.- C'est en continue. En permanence.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Cela ne me dit pas grand-chose.

M. TRICON.- Depuis l'arrêté 2016 les boîtiers sont branchés et l'on reçoit quotidiennement des relevés.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Vous avez une mesure par jour.

M. TRICON.- Quand on a besoin de la mesure on va sur le logiciel.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- C'est vous qui déclenchez la mesure ?

M. TRICON.- Non. On a une mesure toutes les 2 heures et l'on ne reçoit pas chaque fois une alerte.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Vous recevez une alerte quand il y a une alerte.

M. TRICON.- Quand il y a un problème.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Mais la mesure est faite une fois toutes les 2 heures et vous déclenchez.

M. TRICON.- Oui.

M. GOUIN.- Une personne de l'informatique voulait parler.

Mme CASTE.- C'est bon, Christophe a répondu. Les mesures sont faites toutes les 2 heures et, en effet, après, s'il y a un souci ou une coupure électrique justement, une alerte ou un SMS est envoyé sur votre téléphone. Il y avait même une application sur le téléphone.

M. SCHWINDT.- Actuellement vous avez fait des mesures. En général, seront-elles au-dessus ou en dessous des normes ? Que nous ne connaissons pas, puisqu'en fait vous ne les avez pas données. En moyenne, sont-elles au-dessus ou au-dessous actuellement ?

M. TRICON.- Je ne vais pas vous donner les normes parce que je ne les connais pas et c'est très compliqué, mais les appareils sont paramétrés aux normes.

M. SCHWINDT.- Mais les mesures actuellement sont-elles au-dessus ou en dessous des normes ? Est-ce meilleur ou moins bon ?

M. TRICON.- Actuellement, elles sont en dessous des normes en termes de présence de gaz.

M. GOUIN.- Il n'y a eu aucune alerte.

M. TRICON.- Non. En revanche, en termes de température, on n'a qu'à le voir aujourd'hui dans la salle, c'est sûr que l'on dépasse un peu les températures tenables.

M. GOUIN.- Merci.

- **Installation de panneaux photovoltaïques en toiture de divers bâtiments publics.**

M. GOUIN.- Toujours dans le même domaine environnemental, nous avons lancé une programmation d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de divers bâtiments publics. Nous voulions communiquer là-dessus, c'est M. Christophe Imbert qui devrait nous en parler.

M. IMBERT.- Bonsoir à tous. Je ne citerai pas toutes les fermes photovoltaïques mais il y a la Massuguière 1, la Massuguière 2, Sulauze, nous avons en projet le Parc d'Artillerie à Entressen... Nous arrivons à 40 mégawatts crête de production.

Forte de cette expérience sur la production des énergies propres, la Ville d'Istres a souhaité lancer un appel à projets sur ses toitures publiques pour, déjà, les valoriser, pour qu'elles puissent rapporter des redevances, mais le plus important est que cet appel à projets permet, sur une durée de 20 ans, à toutes ces toitures concernées d'être assurées au niveau de l'étanchéité. C'est-à-dire que l'opérateur qui a répondu à l'appel à projets et qui a été retenu va assurer et maintenir pendant toute cette durée du bail les étanchéités, au-delà de la production d'énergies qui va se faire.

Sans trop m'étendre, je tiens à préciser une chose sur ce dossier. Concrètement, nous avons déjà 5 sites qui vont se réaliser cet été : le gymnase Cavalloni, la Halle de Rassuen, l'école Jules Ferry, le groupe scolaire Armanet, et le MAC de La Terroulette. Ce qui est important c'est qu'avec mon collègue, M. Rizzi, nous avons coordonné nos travaux pour éviter des dépenses de travaux d'étanchéité propre, parce que c'est justement la société qui va les assurer. Ce n'est pas rien, cela se chiffre à 200 000 € rien que pour cet été. Il était intéressant de le noter.

Deuxièmement, sur le groupe scolaire Armanet, qui est une école datant des années 70-80, sous les tuiles il y a des plaques, ce que l'on appelle fibrociment, qui sont amiantées. Cette opération photovoltaïque va permettre de déposer les tuiles, de désamianter, de faire un plan de retrait amiante, ensuite de refaire une étanchéité puis poser les panneaux.

Un dernier point, sans trop m'étendre. Nous avons eu légitimement des retours, des remontées de parents d'élèves quand ils ont appris qu'il allait y avoir des travaux photovoltaïques dans leurs écoles, au-dessus de la tête de leurs petits chérubins. Je suis papa également, je suis donc assez sensible sur le sujet. Ce que je peux vous confirmer aujourd'hui c'est que la collectivité ne laisse pas faire n'importe quoi. Il faut savoir que le photovoltaïque est cadré internationalement. Ce qui est craint par la population ce sont les CEM (champs électromagnétiques), mais ceux-ci sont cadrés par une Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants et par la Communauté européenne. Il y a un seuil, ce que l'on appelle une VLE (une Valeur Limite d'Exposition), qui est établi à 100 microteslas d'exposition permanente. Pour vous donner un ordre d'idée, et j'en terminerai là, toutes ces installations que je viens de vous énumérer à l'instant ont été calculées –puisqu'elles ne sont pas réelles pour le moment– à 20 microteslas. Déjà nous sommes à 5 fois moins que la norme européenne. Pour ce faire, et pour aller dans le sens du « Zéro exposition magnétique », j'ai proposé à M. le Maire, qui a accepté, que l'on impose à la société titulaire de ce marché, des sites quasiment à zéro exposition de manière que l'on est 0,1 à 0,2 microteslas par bâtiment. Comment a-t-on fait cela ? En éloignant les groupes d'onduleurs des espaces vie.

Je tenais à rassurer les personnes en séance sur ce domaine, et surtout, n'hésitez pas, si l'on vous remonte ce genre d'information ou s'il y a des préoccupations, ma porte est grande ouverte. Vous me contactez, je les reçois et je leur expliquerai dans le détail cette démarche.

M. GOUIN.- Merci, Monsieur Imbert. C'était très clair.

- **Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE).**

M. GOUIN.- Puisque nous produisons de l'électricité nous allons la mettre à disposition. Nous avons aussi une information sur les Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques. M. Imbert va nous en parler aussi.

M. IMBERT.- La Ville a également été pionnière dans ce domaine sur les installations d'IRVE (Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques). Il faut savoir qu'elles sont règlementées et obligatoires maintenant pour les collectivités. La seule chose que la Ville d'Istres a mis en œuvre c'est qu'au lieu de mettre 5 bornes de recharge sur son territoire d'Istres et d'Entressen, nous en avons déployé en tout 28. Pourquoi 28 ? Pour que cette installation devienne un véritable service, que l'on puisse se déplacer avec son véhicule électrique sans se poser la question de savoir s'il y aura une borne à moins de 100 mètres.

Pour faire très court, chaque borne double peut alimenter 2 places de stationnement. Sur chaque borne vous avez une prise de charge lente –c'est la prise domestique que vous trouvez dans votre garage– et une prise de charge accélérée en 22 kilowatts. Il faut savoir que la charge en 22 kilowatts vous permet de recharger votre véhicule à 80 % en environ une heure. Ce qui est largement opérationnel pour l'utilisation que nous en avons. Nous n'avons pas souhaité, à la ville d'Istres, mettre en œuvre les bornes de recharge rapide. Vous avez certainement entendu parler des véhicules dits un peu luxueux de chez Tesla qui, eux, sont chargés en charge rapide au-delà de 50 kilowatts. Il faut savoir qu'une seule borne coûte 60 000 €. Nous avons préféré multiplier les bornes, augmenter le service, plutôt que de mettre 2 charges rapides sur le territoire, ce qui, à notre avis, n'aurait eu aucun sens.

Pour terminer, la Ville d'Istres a énormément travaillé sur la rationalisation de ses abonnements. C'est un facteur important. Ce qui a permis d'avoir au jour d'aujourd'hui, on n'exagère pas, les tarifs les plus bas de France. Nous sommes à 1,50 € la charge et 15 € par mois en illimité. On rappelle que pour la charge à 1,50 € vous n'êtes pas limités sur votre temps de stationnement, contrairement à beaucoup d'autres collectivités. Vous payez votre charge mais c'est

pour 2 heures. Au bout de 2 heures, si vous voulez rester, même si votre véhicule n'est plus en charge, vous repayez le stationnement. A Istres vous payez 1,50 € et vous restez le temps que vous souhaitez.

M. GOUIN.- Ce n'est pas bien de se servir des places de recharge comme stationnement.

M. IMBERT.- Pour le moment, Monsieur Gouin, en tant que chef de projet, nous n'avons pas encore ce souci. J'aimerais que les places soient vite occupées à 100 %, mais il est vrai que, par le biais même des aides de la collectivité, dont nous allons parler, cela monte tout doucement en puissance.

M. GOUIN.- Le système d'abonnement a été régi par un contrat. Cela marche avec une carte que l'on va chercher en mairie ?

M. IMBERT.- Oui. Il y a deux solutions. Soit on paye à l'acte, c'est-à-dire que l'on peut payer à la borne avec une carte bleue sans contact, on peut payer également avec son smartphone par l'intermédiaire des QR code, c'est la nouveauté. Si l'on est abonné, évidemment, on se renseigne sur le site Internet de la Ville, Emouv', ensuite il y a toute une démarche. Une fois que vous êtes abonnés vous allez recevoir à la maison une plaquette avec à l'intérieur votre carte d'abonné et toutes les explications pour vous servir du réseau.

M. GOUIN.- Parfait. Y a-t-il des questions ?

M. MARTIN.- J'avais deux questions à vous poser. Sur le sujet précédent, vous parliez tout à l'heure de 28 bornes pour les véhicules électriques, ces 28 bornes sont-elles bien sur le domaine public ou intégrez-vous dans les 28 bornes celles qui existent dans les centres commerciaux, du style Décathlon ou Casino ? Sont-elles purement municipales ? En échange, avez-vous des partenariats avec le domaine privé, sur la zone du Tubé, sur la zone commerciale de Leclerc ou autre, pour développer ce type de bornes ?

M. IMBERT.- Non. Justement, à ce sujet, il faut savoir que sur les installations IRVE les promoteurs immobiliers ont une obligation de créer des places de stationnement. Nous sommes en dehors des opérations privées, sur le domaine public nous avons créé une installation, mais les opérateurs ont une obligation de créer leurs places de stationnement.

M. MARTIN.- Dans le même genre, vous parliez aussi d'installer des panneaux photovoltaïques sur le domaine public, sur les bâtiments publics fréquentés par les résidents. Là aussi, n'avez-vous pas la possibilité de faire un partenariat avec les grandes surfaces qui, elles, ont des surfaces exploitables pour faire ce genre d'installation ? Ou même sur des espaces verts. Je sais qu'il y a de moins en moins d'espaces verts sur Istres mais y a-t-il des sites où l'on peut poser des productions photovoltaïques sur le domaine d'Istres ?

M. GOUIN.- Non. Nous n'avons pas vocation à intervenir dans le domaine privé, par définition.

M. MARTIN.- Je parle d'échange.

M. GOUIN.- Des conventions non plus, puisqu'en général c'est le propriétaire du bâtiment qui passe la convention à l'installateur et qui voit, soit si lui bénéficie de la production électrique, soit s'il bénéficie d'aide sur les toitures ou autre en compensation. Géant Casino l'a fait quand il a renouvelé les parkings, il a mis des panneaux partout. C'est à leurs desiderata, ce sont eux qui peuvent le faire. A la limite, on pourrait imaginer avoir une incitation là-dessus, mais on préfère la faire auprès des particuliers. C'est la question que je vais vous évoquer après. Mais ce n'est pas vraiment à nous d'aller poser des panneaux photovoltaïques sur des domaines privés. Il est vrai que les grandes surfaces, ou au Tubé, les zones industrielles d'activités ou autre, ont des surfaces de toitures importantes, mais maintenant cela rentre souvent dans les mœurs, beaucoup intègrent cela dès le départ. Il faut qu'ils l'intègrent à la construction. Il est vrai que peu font la démarche après, mais à la construction, maintenant beaucoup l'intègrent parce qu'il est toujours intéressant d'être au prix auquel EDF ou autres serveurs achètent l'électricité aujourd'hui.

M. MARTIN.- Cela éviterait les problèmes de résonance avec le déplacement des onduleurs, etc. Dans une zone où il n'y a pas de fréquentation publique, au moins la nuit, cela éviterait ce problème-là.

M. GOUIN.- D'accord. Merci.

M. RODRIGUEZ.- Je voulais savoir si une étude allait être faite sur l'utilisation de ces bornes. Pour savoir si les Istréens vont acheter de plus en plus...

M. IMBERT.- De quelle étude parlez-vous ?

M. RODRIGUEZ.- Sur l'utilisation de ces bornes électriques. Y a-t-il un moyen de savoir combien de personnes rechargent ?

M. IMBERT.- Cette infrastructure est supervisée par un opérateur que la Société SPIE a délégué et nous avons la main sur ce logiciel. Nous avons le taux de fréquentation, le taux de charge, le taux d'occupation, le taux de panne, pour chacune des bornes. Le projet vient de démarrer il y a quelques mois, la phase 1 était en février, la phase 2 est dans une semaine, mais dans un ou deux ans peut-être que nous nous apercevrons qu'il y a une dizaine de bornes qui ne servent à rien. Le marché a été monté en conséquence de telle sorte que l'on puisse justement moduler, bouger et réimplanter ces bornes. Nous aurons évidemment le visé. C'est pour cela que tout à l'heure j'évoquais très justement que les bornes n'étaient pas encore occupées à 100 %. Je vous mentirais aujourd'hui. Mais l'objectif est bien sûr ce 100 %. Nous sommes vigilants, nous surveillons l'évolution et la montée en puissance de cette utilisation.

Mme CALDIN.- Excusez-moi mais vous parlez des voitures, moi j'ai un vélo. Je me balade dans Istres avec.

M. IMBERT.- Pour l'autonomie ou pour les stationnements vélos ?

Mme CALDIN.- Non, pour le moment on parle du branchement.

M. IMBERT.- Je vous disais tout à l'heure que les bornes doubles sont en 22 kilos et 3 kilos, type domestique. Vous pouvez vous y brancher. Le seul *truc* c'est que vous êtes obligée de prendre un abonnement, vous payez à l'acte pour charger votre vélo à 1,50 € pour peut-être faire 20 ou 30 kilomètres. Cela ramène le ratio coût/charge moins avantageux sur le vélo. C'est pour cela que nous sommes en train d'étudier des stations vélos dans Istres justement pour qu'il y ait des parkings vélos avec des bornes adaptées, et avec une tarification qui soit aussi adaptée par rapport à l'utilisation d'un vélo.

Mme CALDIN.- Super ! Merci.

M. GOUIN.- Encore une question et ensuite nous passerons à la suite.

Un intervenant.- Qu'est-ce qui a justifié l'installation de 28 bornes ? L'expression des besoins ? Est-ce un besoin de véhicules publics, de la Mairie par exemple, ou des établissements publics ?

M. GOUIN.- Non, ce sont des bornes supplémentaires à celles de la Mairie.

M. IMBERT.- Tout à fait. D'ailleurs, un exemple, nous allons augmenter notre parc de véhicules Mairie et c'est pour cela que nous avons équipé le parking des Arnavaux de 10 places supplémentaires pour les véhicules électriques. Mais là, cela va être un usage véhicules Mairie. Toutes les bornes doubles que je vous ai évoquées, les 28 bornes doubles, c'est pour les particuliers.

Un intervenant.- A-t-on estimé combien il y avait de véhicules électriques sur Istres ?

M. IMBERT.- A l'heure où je vous parle, nous avons estimé les véhicules actuels à 50. Suivant le livre blanc de M. Nègre, qui est le sénateur ayant porté le projet du véhicule électrique en France, l'objectif d'ici 3 ans est d'avoir 600 véhicules électriques à Istres. Moi, j'y crois fermement.

o **Acquisition de véhicules électriques neufs – Attribution d'une subvention.**

M. GOUIN.- Dans la lignée directe de cette question, en séance du Conseil municipal du 16 mars 2017 nous avons voté l'attribution d'une subvention relative à l'acquisition d'un véhicule électrique neuf, voiture 100 % électrique ou deux-roues. A savoir que la Collectivité a voulu inciter le particulier à investir dans un véhicule électrique. Au-delà des aides d'Etat ou autre, la Commune d'Istres s'est engagée à allouer 150 € pour un vélo électrique et 1 500 € pour une voiture 100 % électrique. Sachant que cette aide interviendra dans la limite de 50 voitures 100 % électriques, et 50 vélos électriques par an, sur dépôt de dossier et demande conforme aux règles. Cela va donc augmenter les charges.

M. BLANCHON.- C'est 150 € en plus de la prime d'Etat, on est bien d'accord ?

M. GOUIN.- Oui, c'est ce que je viens de dire. C'est une prime principale qui se rajoute à toutes les autres aides que vous pouvez avoir suivant le véhicule, aide d'Etat ou autre. C'est pas mal. On essaie.

• **Déploiement du Très Haut Débit Internet.**

M. GOUIN.- Nous allons rester dans la technologie mais nous quittons l'électricité pour passer à l'Internet. Il y a une opération de déploiement du très haut débit Internet, c'est encore M. Imbert qui va nous en parler.

M. IMBERT.- En 2010 le gouvernement a souhaité lancer un plan France THD (Très Haut Débit). Par rapport à cela, il a lancé un Appel à Manifestation d'Investissement, ce que l'on appelle l'AMI, ayant pour objectif d'ici 2022 que tous les foyers en France soient raccordés à la fibre. Les 22 millions de foyers en France. Au jour d'aujourd'hui il y a 50 % des foyers qui sont raccordés à la fibre optique. Evidemment, ceux qui restent encore en souffrance ce sont tous les secteurs ruraux. Au niveau de ces objectifs, les investissements sont à la hauteur de 14 ou 15 Mds€ qui seront supportés par les aménageurs –c'est ce dont je vais vous parler juste après– et l'Etat a donc subventionné ce vaste projet à 3,3 Mds€.

En ramenant cela sur notre territoire, Istres et Entressen, l'objectif est de câbler les 22 000 logements. Je précise, les 18 000 actuels et les 22 000 en projection dans les années à venir, puisque l'intérêt est justement de regarder les évolutions de ce côté-là. En objectif 2022, les 22 000 logements seront raccordés à la fibre Istres, à Istres et Entressen. Il faut savoir qu'à Istres il y a déjà 11 000 logements qui sont raccordables à la fibre par l'ancien réseau communément appelé Numericable, racheté par SFR. Nous allons en parler juste après.

Pour être synthétique, au mois de janvier, nous avons reçu un aménageur (Orange) dans le bureau de M. le Maire, j'étais avec mon collègue M. Rizzi, et l'on nous a quasiment imposé un déploiement. Il se trouve qu'à Istres et Entressen nous avons la particularité d'avoir un deuxième aménageur (SFR) qui s'était initialement rétracté et qui s'est repositionné. Nous avons maintenant l'avantage de pouvoir dire que nous avons deux aménageurs qui veulent déployer à 100 % sur Istres. SFR ayant racheté Numericable, ils ne vont assurer que la complétude du territoire istréen. C'est-à-dire que les 60 % que je vous ai évoqués de Numericable, ils ne vont pas réintervenir dessus. En revanche, l'aménageur Orange va couvrir les 100 % du territoire Istres et Entressen.

Pour terminer ces propos, nous avons une difficulté à la Ville d'Istres. Nous avons écrit à l'ARCEP, qui est l'autorité de régulation, pour pouvoir arbitrer et que le déploiement ne se fasse pas d'une façon chaotique et n'importe comment. On aurait pu, par exemple, avoir tout un secteur qui soit déployé doublement et d'autres secteurs qui restent en souffrance beaucoup plus longtemps. Evidemment, la commande du Maire n'a pas été celle-là, ça a été « Vite et bien ». Nous avons réuni les deux aménageurs et nous leur avons dit « Ecoutez, on va jouer le jeu, on va être le plus court possible en termes d'autorisation de voirie parce que là on a la main, on va être très réactif, en revanche, vous, vous jouez le jeu et vous essayez de mettre en place un déploiement intelligent ». C'est ce qui est en train de se faire puisque l'aménageur SFR a attaqué son déploiement, toutes les implantations ont été validées, les autorisations ont été effectuées, et le premier regard fibre est posé. On le voit, c'est la mini-pelle qui se trouve en bas du parvis de l'Hôtel de Ville. C'est le premier regard fibré qui est posé par l'aménageur.

Avec Orange nous en sommes à faire les implantations sur le terrain. J'y étais hier après-midi avec une collègue des services techniques, j'y étais encore ce matin. L'objectif, travaux en septembre, et j'ai un plan d'implantation, un synoptique d'implantation, qui met en évidence ce que vont faire les deux aménageurs. En fait, ils vont d'abord planter le réseau principal, ce que l'on appelle l'épine dorsale NRO PM. Ces travaux vont durer jusqu'à la fin de l'année, c'est le plus facile. Ensuite, il va y avoir les travaux qui vont rentrer dans les quartiers. Là, en revanche, cela va être beaucoup plus long. C'est pour cela que l'on ne pouvait pas laisser déployer ces deux aménageurs n'importe comment. A ce moment-là, nous avons mis en place des priorités. Nous leur avons donné des priorités. Nous avons pensé au Ranquet, au Boucasson, Tante Marie, Entressen, l'Etang de l'Olivier. On connaît les quartiers qui sont en souffrance dans ce domaine-là. La Commune sera en mesure de vous transmettre, de vous communiquer, un planning ordonnancé quartier par quartier aux alentours d'octobre, novembre. Pas avant. Avant, ce serait prématuré puisque le réseau dorsal ne sera pas totalement effectué.

Les premiers logements raccordables à la fibre sont prévus pour la fin du premier trimestre 2018 par un aménageur, et ce matin, après discussion avec l'aménageur Orange –puisque eux vont attaquer directement le secteur du centre-ville, tout ce qui concerne l'ancien réseau Numericable– il parle de pouvoir mettre à disposition ce réseau dès la fin de l'année. Cela va aller relativement vite.

M. GOUIN.- Le défi est la planification des travaux de voirie pour avoir le moins de nuisances possibles.

M. DANIS.- Vous parlez du réseau Numericable et de la fibre. Je ne suis pas un expert mais je ne suis pas sûr que le réseau câblé soit actuellement en capacité d'avoir le débit de la fibre. Comment allez-vous faire pour passer un réseau câblé, ou filaire comme au Boucasson, en fibre optique ?

M. IMBERT.- Ce que l'on appelle le réseau câblé c'est le HFC, le *Hybrid Fiber Coax*. Une fausse information véhiculée sur ce sujet. Avec le réseau Numericable vous avez du 100 mégas, c'est-à-dire que vous avez du très haut débit. Il se trouve que vous avez votre fibre...

M. DANIS.- On paye du 100 mégas, mais l'on n'a pas du 100 mégas.

M. IMBERT.- Vous devez avoir au-dessus de 30 mégas, c'est obligé.

M. DANIS.- Si l'on est à 5 c'est le bout du monde.

M. IMBERT.- Alors là, il y a un véritable problème.

M. DANIS.- On paie des forfaits fibre ou Internet très haut débit. C'est l'origine d'une correspondance que nous avons eue ensemble. La fibre en fait va arriver par le même câble ?

M. IMBERT.- Non. Elle va cheminer par les mêmes réseaux qui sont structurants sur la collectivité, sauf dans certains quartiers où d'autres réseaux vont être créés, mais cela va être un cheminement à part, une fibre à part. Cela n'a rien à voir.

M. DANIS.- On aura l'opportunité d'avoir un vrai réseau fibré.

M. IMBERT.- Vous allez avoir l'opportunité, non seulement d'avoir un réseau fibré, mais en plus, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, la Ville d'Istres a mis en place un déploiement intelligent de ses deux aménageurs, mais in fine les deux aménageurs vont couvrir 100 %. Vous allez donc même avoir le choix d'avoir deux réseaux fibrés pour certains quartiers dans la même rue. Ce sera bien.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Je voudrais compléter la question. Je suis dans un quartier qui est déjà câblé par Numericable, est-ce qu'Orange va créer un autre réseau ou utiliser le tuyau dans lequel passe le câble installé par Numericable ?

M. IMBERT.- Le réseau HFC qui existe actuellement va rester. D'ailleurs c'est SFR. Orange va déployer en parallèle un nouveau réseau fibré. Cela n'a rien à voir.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- SFR va-t-il remplacer le câble existant ?

M. IMBERT.- Non.

M. SCHWINDT.- En parlant de Numericable, dans notre quartier on a des câbles de Numericable et toutes les bornes sont abîmées. Alors, à qui s'adresse-t-on pour les réparer ou pour les remettre en état ?

M. IMBERT.- C'est une très bonne question. Justement, j'ai des administrés qui vont voir M. le Maire à ce sujet. J'ai eu un dossier il n'y a pas si longtemps dont je viens de contacter la personne cette après-midi. Elle voudrait avoir Numericable mais le cheminement s'arrête à un mètre de son portail. Cela fait 5 ans qu'il se bat pour avoir la fibre. Même si cela reste, je l'entends, du 30 mégas, voire peut-être moins, en tout cas il a 0,5 méga et il aimerait quand même avoir la fibre. Cela fait 5 ans qu'il se bat pour que ce réseau arrive devant son portail, cela n'a pas été fait. Nous avons maintenant des interlocuteurs privilégiés de chez SFR qui s'occupent des réseaux et par rapport à cela cette personne va avoir gain de cause dès demain matin. C'est au quartier de Trigance d'ailleurs. Dès demain matin il va avoir ce petit cheminement qui va arriver à son portail, il va devenir éligible à Numericable et il va pouvoir s'abonner à SFR. En attendant, quand il y aura le déploiement avec Orange, il pourra avoir le choix de se rétracter de cet abonnement pour repartir sur un autre opérateur.

M. SCHWINDT.- Ce n'était pas tout à fait la question que j'ai posée. Actuellement, dans le quartier, toutes les bornes de Numericable sont abîmées, esquinées. D'abord ce n'est pas beau, il y a de l'eau...

M. IMBERT.- Cela relève de la maintenance.

M. SCHWINDT.- Le problème c'est qu'au niveau du quartier, à qui je m'adresse pour le faire réparer ?

M. GOUIN.- Sur votre facture vous devez avoir les coordonnées de votre serveur. C'est lui qui est responsable.

M. SCHWINDT.- Dans le moins bon des cas, c'est sûr que cela ne craint rien, c'est de la très basse tension, mais à la limite, ce sont des câbles et des coax apparents, ils sont dehors, ils prennent la pluie, peut-être que c'est pour cela que ça ne marche pas, puis c'est surtout que ce n'est pas joli. Il faut qu'ils le réparent, ils sont responsables ou ils ne le sont pas. Alors, je voudrais savoir à qui je m'adresse pour faire réparer ces boîtiers.

M. IMBERT.- On pourrait faire simplement une fiche « Allo Travaux ». Cela transite par ma collègue Sophie, ensuite cela va venir à mon bureau et je l'achemine vers les services compétents.

M. SCHWINDT.- D'accord. Pas de problème.

M. IMBERT.- Sinon, effectivement, vous allez avoir des soucis pour que cela puisse vraiment se faire. Nous avons un raccourci par rapport à cela, autant utiliser la fiche « Allo Travaux ».

M. GOUIN.- Depuis que SFR a repris la suite de Numericable on pense avoir des interlocuteurs un peu plus sérieux, mais il est vrai que par l'intermédiaire de nos services l'intervention peut être plus efficace.

M. RIZZI.- A savoir que ces réseaux-là, la Ville n'en est pas propriétaire. Ce sont des réseaux sur lesquels nous n'avons pas le droit d'intervenir. Comme par exemple le réseau d'eaux usées, nous n'en sommes pas propriétaires. Nous ne sommes pas propriétaires du réseau d'eau potable. Nous ne sommes pas propriétaires non plus de ce que l'on appelle les réseaux secs. Obligatoirement, j'oserais dire que cela va être l'opérateur qui est tenu d'intervenir sur ces réseaux-là. C'est une obligation. Supposez qu'ils ne viennent pas. Comme on le disait tout à l'heure, on va jouer le rôle de facilitateur. On va intervenir au nom de la Mairie en demandant à l'opérateur d'intervenir sur tel ou tel site, mais on va jouer le rôle de facilitateur. On ne peut pas intervenir sur ces réseaux-là.

M. SCHWINDT.- Je comprends bien que vous n'intervenez pas, en revanche il faut que la réparation soit faite d'une façon ou d'une autre.

M. RIZZI.- Tout à fait. Il nous arrive exactement la même chose sur certaines parties de réseaux, par exemple le réseau France Télécom, le réseau de transport d'énergies.

M. SCHWINDT.- Personnellement, pour moi le problème est résolu puisque l'on vient de me dire de faire une fiche « Allo Travaux ». J'ai donc un interlocuteur, point. Après, je m'adresse à eux si cela n'avance pas.

M. GOUIN.- Nous allons avancer dans les dossiers et clôturer celui-là parce que l'on sort un peu du Conseil de quartier quand même.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Je voudrais des précisions par rapport au renseignement que Monsieur a apporté. La Ville n'est pas propriétaire de ces réseaux, d'accord, mais elle est propriétaire de toutes les surfaces sur lesquelles on a implanté ces réseaux. Alors, je pose la question : qu'est-ce que la Ville a imposé comme contraintes à tous ces aménageurs qui installent des réseaux un peu partout ? En particulier, ne pourrait-elle pas imposer, par exemple dans le cadre d'un contrat, les réparations obligatoires ?

M. GOUIN.- On n'a pas besoin de contrat, on vient de vous dire que l'on serait groupe de pression. La Mairie, prenant contact avec l'opérateur, aura plus de poids qu'un particulier tout seul. C'est la seule chose que l'on peut faire. Et leur dire par exemple qu'un de leurs boîtiers menace parce qu'il est ouvert, des enfants peuvent toucher les fils.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Ce n'est pas que les boîtiers. Ils installent des réseaux, ils saignent les rues, avec des risques d'effondrement.

M. GOUIN.- Quand c'est mal goudronné, on les fait intervenir. Quand ça se creuse parce qu'ils ont mal fait le travail, on les fait intervenir.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Il faut donc impérativement passer par la Ville pour obtenir satisfaction.

M. GOUIN.- C'est pour tout le monde pareil, que ce soient les eaux usées, l'eau potable, l'électricité, tous les réseaux qui passent dans le domaine public et qui font des tranchées sont tenus de faire des travaux proprement. Quand ils sont mal terminés on intervient pour les mettre en demeure, mais il n'y a pas besoin d'avoir une convention très spéciale là-dessus, c'est obligatoire. Ils ont l'autorisation d'installer leur matériel sur le domaine public, à condition de le rendre dans l'état où ils l'ont trouvé. Et même parfois de l'améliorer, parce que l'on en profite.

- **Travaux.**

- **Remise en sécurité du gymnase Bayanne.**

M. GOUIN.- Dans l'ordre du jour il y a une communication sur la remise en sécurité du gymnase Bayanne Hubert Parage. A savoir que les travaux de réhabilitation comprennent les vestiaires, la structure du gymnase et les façades. Ces travaux prennent en compte l'accessibilité des personnes handicapées et la mise aux normes d'électricité. Le montant estimé des travaux est de 500 000 € hors taxes. La durée des travaux devrait s'étaler sur 5 mois. Actuellement le désamiantage est en cours et les travaux commenceront au mois d'août. 5 mois plus tard, ils devraient être terminés.

- **Aménagement rue Eugène Godeffroy.**

M. GOUIN.- En parallèle de l'opération de la démolition reconstruction par la SNI, la Société Nationale Immobilière, de la cité Craon en vue de créer 92 logements locatifs sociaux pour répondre à la demande forte des militaires sur Istres, il est prévu la requalification de l'actuelle rue Eugène Godeffroy au droit de la future résidence. Une réunion de quartier s'est faite avec les gens du quartier mais tous les quartiers Ouest sont intéressés sur la communication.

Il s'agira d'opérer le recalibrage de la voie sur une emprise de 11 mètres de large, cette dernière sera constituée de deux trottoirs d'une largeur de 1,50 mètre de part et d'autre de la voie, la voie ayant une emprise de 100,50 mètres. Une piste cyclable d'une largeur de 1,50 mètre sera réalisée, ainsi qu'une bande végétale en limite de propriété de la SNI, donc la cité Craon encore aujourd'hui. Des parkings visiteurs seront réalisés à proximité immédiate du plateau sportif de l'école Gouin. Il est à noter que les travaux sont conditionnés sur la partie Ouest de la rue par des acquisitions foncières, dans la mesure où une partie actuelle de la voie est située sur des propriétés privées. Ce qui sous-entend un certain délai pour ces acquisitions. La démolition des 49 logements par la SNI est prévue pour cet été. Les travaux de construction des 92 logements sont envisagés pour le dernier trimestre 2017 pour une durée de 18 mois. Et les travaux de voirie seront prévus en 2018 en fonction d'un calendrier qui reste à affiner par rapport à la fin des travaux de la SNI. Le montant de ces travaux sera quand même de 300 000 € TTC.

- **Construction d'un groupe scolaire et d'un Muti Accueil Collectif chemin de Capeau.**

M. GOUIN.- Aujourd'hui vous avez des promoteurs qui construisent des logements, une partie est prévue pour un équipement sportif et ce groupe scolaire multi-accueil collectif. Donc un nouveau groupe scolaire.

L'opération consiste à créer un groupe scolaire de 15 classes réparties de la manière suivante : 6 maternelles, 9 classes élémentaires, auxquelles s'ajouteront 2 classes modulables pouvant être affectées, soit au pôle maternelle, soit au pôle élémentaire, suivant la montée en charge du groupe scolaire pour avoir une certaine latitude en fonction du nombre d'enfants que le quartier sera amené à inscrire à l'école. Un multi-accueil de 40 places complète l'offre de service.

Le cahier des charges a été défini, le premier jury s'est déterminé dans les prochaines semaines, le choix du projet architectural sera arrêté. Sur une cinquantaine de propositions d'architectes le premier jury en a sélectionné 3 qui vont maintenant plancher, et un deuxième jury va choisir parmi les 3 celui qui sera désigné pour faire les travaux. Les travaux débuteront dans les prochains mois pour une ouverture prévue à la rentrée 2019, au plus tard. Le montant des travaux est de 7 M€ hors taxes et la durée est de 18 mois. C'est assez classique pour tout bâtiment aujourd'hui.

- **Création d'un poste de police municipale.**

M. GOUIN.- En parallèle, il va y avoir la création d'un poste de police municipale, tout près, puisque c'est juste à l'angle de la rue des Ajoncs et de la rue de la Futaie. Une surface de 70 m² pour un poste de police. L'estimation des travaux est de 150 000 € hors taxes. Et à l'instar des autres postes de police annexes, ce dernier sera ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, un samedi par mois, et lors de manifestations se déroulant dans le secteur. Monsieur le Chef de la police municipale veut-il rajouter un petit mot ?

M. CANOVAS.- Bonsoir. Je rajouterai simplement un petit mot. M. le Maire a souhaité implanter un poste de police annexe sur le secteur qui est en plein développement puisque, au-delà du chemin de Capeau, vous avez pu constater que les constructions vont bon train, et au-delà des résidences qui seront construites, vous verrez complexes sportifs et établissements scolaires. C'est un secteur qui est en plein développement, qui regroupe une forte population, qui est assez étendu maintenant, M. le Maire a donc souhaité implanter un poste de police sur ce secteur. Sachant qu'au-delà du poste central qui se trouve à l'Hôtel de Ville vous avez 4 postes annexes qui sont implantés sur la commune, définis sur des secteurs bien précis, comme le hameau d'Entressen, qui est le quartier le plus éloigné de la commune, le quartier du Prépaou puisqu'il y a une forte population, le quartier des Echoppes, le quartier de Bardin dont le poste a été créé très récemment, et maintenant le poste de Trigance. Cela nous permettra d'assurer un peu plus de sécurité et de positionner un équipage binôme qui sera en permanence sur le secteur puisque celui-ci est assez étendu. Dès 2018 je pense que vous aurez l'opportunité de voir la construction se développer, et fin 2018 nous pourrions inaugurer le poste et avoir un binôme en permanence sur ce secteur. Merci.

M. ATTANASIO.- Bonsoir. Je voulais revenir sur l'aménagement du groupe scolaire. Apparemment il va y avoir pas mal de constructions, est-il prévu un parking pour l'école ?

M. RIZZI.- Effectivement, il va de soi que sur tout équipement nouveau que nous créons, déjà nous avons des obligations, ne serait-ce que par le Code de l'urbanisme, de créer des places de parking. Bien entendu il y en aura. Aujourd'hui je ne peux pas vous donner le nombre exact mais de toute manière elles seront calculées en fonction de l'équipement qui sera réalisé, du nombre d'enfants qui vont être accueillis, et des surfaces bâties. Il y aura donc effectivement un parking qui va desservir le groupe scolaire et le multi-accueil. Parce que nous sommes sur deux structures quand même. Il y a un multi-accueil plus un groupe scolaire. Cette question est d'autant plus pertinente que nous sommes sur des heures de fonctionnement qui sont assez différentes. Parce que dans les multi-accueils on s'aperçoit que l'on a quand même des amplitudes qui sont très tôt le matin et un peu plus tard le soir, alors que sur un groupe scolaire on est sur une amplitude de 8h30-16h30-17h, puisque je pense que l'on risque de modifier l'« après école ». Du coup, effectivement, nous aurons le parking qui correspondra à la fois au multi-accueil et au groupe scolaire.

M. GOUIN.- Sachant qu'en plus à côté il y aura un équipement sportif qui, lui aussi, bénéficiera d'un stationnement assez important et qui, lui aussi, sera dans d'autres horaires décalés par rapport à ceux-là puisque les

activités sportives se font plutôt en fin de journée, ou dans la journée, mais là il n'y aura pas besoin de stationnement puisque ce seront les scolaires qui viendront.

M. MARTIN.- J'entends ce que vous dites, Monsieur Rizzi, il y aura des parkings et tout ce qu'il faut pour accueillir les véhicules, mais vous savez très bien qu'il y a des bus qui alimentent les écoles, les maternelles. J'ai ici un vieux plan où lors des dernières réunions du Conseil de quartier, et même avant d'ailleurs, on vous exposait le problème que la circulation ne va se faire que dans un seul sens. C'est-à-dire que tous les véhicules qui vont accéder aux futurs logements devront être desservis –on le sait, puisque cela a été la réponse– par le rond-point du Burger King, ou alors passer par le rond-point des Colonnes. Sachant que, comme vous le dites très justement, aux heures de pointe c'est absolument « incirculable ». Ce n'est peut-être pas français mais l'on ne peut pas circuler à partir de 8h le matin, ou même 7h30, à l'heure où l'on amène les enfants. Comment allez-vous solutionner le problème en ayant un seul sens de fonctionnement de la voirie ? Aujourd'hui, du côté de Boucasson, il n'y a pas d'accès pour les gens qui travaillent sur Bayanne de pouvoir être desservis vers le quartier Nord d'Istres. On est tous obligés de passer par le quartier Sud et là, je le dis clairement, cela va mettre une pagaille. Je me pose la question. Je n'attends pas une réponse puisqu'on l'avait déjà exposée lors du dernier Conseil de quartier. Réfléchissez à ouvrir du côté de Leclerc, ou le long de la future autoroute, puisqu'en plus il y aura une autoroute.

M. GOUIN.- Je pense que l'on vous avait déjà répondu la dernière fois que tout ceci était lié à l'implantation de la future autoroute.

M. MARTIN.- Je suis d'accord avec vous, 2023. Que va-t-on faire de 2018 à 2023 ? 5 ans.

M. GOUIN.- Aujourd'hui les bouchons que vous avez entre le rond-point Marcel Dassault et Géant Casino sont toujours liés au même problème qui traîne depuis au moins 20-25 ans sur des voiries qui ne nous appartiennent pas et qui aujourd'hui devraient être à 4 voies.

M. MARTIN.- Ça, ça nous appartient quand même.

M. ATTANASIO.- Il n'y a pas une étude de menée ?

M. GOUIN.- Oui, mais nous ne sommes pas encore dans la faisabilité.

M. MARTIN.- Je tire la sonnette d'alarme. On en reparlera dans 5 ans.

M. GOUIN.- On l'avait enregistré, et je me souviens que le Maire vous avait répondu que c'était lié... Une fois que l'Etat aura décidé l'implantation de l'autoroute nous saurons où mettre les voies secondaires. Et surtout, nous saurons si l'on peut sortir à Leclerc ou pas, comme vous le dites, parce que c'est très complexe aujourd'hui.

M. MARTIN.- Moi, je ne le vois pas si complexe que cela.

M. GOUIN.- On est surtout pas complètement maître du sujet. On est groupe de pression, partenaires...

M. MARTIN.- Je m'inquiète, c'est tout.

M. RIZZI.- J'ai juste une interrogation. Peut-être que j'ai mal compris votre question. J'ai cru comprendre que vous évoquiez une voie à sens unique.

M. MARTIN.- Oui. C'est-à-dire que le sens de marche des véhicules pour quitter le quartier, pour alimenter les écoles et les futurs logements... Il va y avoir 400 logements, des commerces, tout cela est très bien, mais ils vont aller résider là, ils vont devoir repartir uniquement par là. Parce que je vous défie de passer par le Boucasson. Comme je le disais à M. le Maire, qui d'ailleurs m'a rétorqué que j'exagérais sur le chiffre, en heures de pointe il va y avoir 1 000 véhicules qui vont circuler dans un sens. Mettez des bornes de détection, des câbles, et faites un comptage de voitures aujourd'hui et dans 5 ans.

M. RIZZI.- Je comprends mieux maintenant.

M. GOUIN.- Même si elles ne sont pas importantes, vous avez quand même des sorties qui sont le chemin de Tartugues et le chemin de la Manne où les gens peuvent sortir de l'autre côté. Ce n'est pas le même flux, mais cela existe.

M. DANIS.- Si vous voulez vous dites aussi par le bord de voie alors, mais cela va créer une pagaille.

M. GOUIN.- Vous pouvez contourner par le Boucasson aussi, où il y a une voie.

M. DANIS.- Moi, je ne le vois pas comme ça.

M. GOUIN.- Le seul *truc* qui est fermé aujourd'hui c'est la sortie du Boucasson parce qu'elle est trop dangereuse.

M. DANIS.- Alors que c'est par-là que justement la desserte devrait être faite.

M. GOUIN.- Mais vous avez un chemin qui fait tout le tour.

M. DANIS.- Tout le monde va sortir sur le chemin de Capeau.

M. GOUIN.- Cela dépend où vous allez. Quand je vais à Weldom je ne passe pas par le chemin de Capeau, je sors de l'autre côté.

M. DANIS.- Vous allez avoir les cités, l'école, les lotissements, tout le monde va sortir sur le chemin de Capeau. Alors, le rond-point de Burger King, moi je n'en ai rien à faire, j'habite à Tante Marie. Avant d'y accéder j'ai au moins 1 kilomètre. De l'autre côté on va tous être coincés. C'est pour cela que je vous demandais tout à l'heure s'il allait y avoir un parking à l'école. Parce que le matin, aux heures de pointe, vous allez avoir les gens qui vont travailler, avec la halte-garderie il y a des gens qui vont déposer leurs gamins avant d'aller bosser, il va donc y avoir déjà de la circulation. Après il va y avoir la rentrée scolaire, après, à midi, tous les gamins ne vont pas manger à la cantine, donc à midi, à 14h, à 17h, et le soir quand les gens vont rentrer du boulot. Je vous dis que le chemin de Capeau cela va faire l'autoroute.

M. GOUIN.- Le chemin de Capeau ne sera pas l'autoroute puisque ce ne sont que les gens qui y habitent qui vont l'utiliser.

M. DANIS.- Mais il va bien falloir sortir.

M. GOUIN.- Ils ont quatre endroits pour sortir. Après, si face aux faits il y a trop de circulation... En fait ce n'est pas là où ça bouchonne, c'est après. C'est entre Marcel Dassault et Casino, tous les matins et tous les soirs. Et sur la route de Miramas, à Istres, c'est bouché tout le long. Sur la route de Fos aussi. Je vais souvent vers Miramas, en sens inverse, que ce soit la route du Dela qui était avant une petite route touristique, aujourd'hui elle est pleine, l'ancienne route de Sulauze, elle est pleine, et la voie rapide est pleine. En plus, avec la déviation de Miramas, tout le monde la prend. Heureusement que l'on n'a pas ce qui était prévu au départ par les services de l'Etat. Vous n'avez pas 1 million d'habitants autour de l'Etang de Berre, comme c'était prévu à une époque, lorsqu'ils avaient décidé de faire la zone industrielle de Fos, mais il y a quand même beaucoup de monde. Et c'est difficile à gérer quand les axes primaires qui doivent être décidés par l'Etat ne se font pas. Parce que la fameuse autoroute, je vous signale que depuis 1974 les terrains sont achetés, les ouvrages sont faits, mais elle ne s'est jamais faite. Alors nous avons sûrement une part de responsabilité dedans mais nous ne sommes pas les seuls.

Les problèmes du chemin de Capeau à côté, je ne dis pas qu'ils sont dérisoires, mais ils existent dans tous les quartiers d'Istres aujourd'hui. Ceux qui habitent au Prépaou, quand ils doivent aller à Leclerc, qu'il faut qu'ils traversent les ronds-points ou autre, c'est pareil. Ce n'est pas à sens unique que c'est bouché, c'est bouché dans les deux sens. Il y a des voitures partout. Toute famille a au moins 3 voitures maintenant. Les stationnements c'est pareil. Dans tous les quartiers il y a pléthore de voitures, il faut les garer quelque part. C'est un problème et l'on ne peut pas répondre à tout. On fait le maximum. Les études des voiries, chemin de Capeau ou autre, elles ont déjà été faites avec un gabarit assez important, avec des pistes cyclables pour sécuriser, pour les piétons sur les côtés. Je pense que celles qui sont dans ces nouveaux quartiers qui existent et qui vont exister sont parmi les voiries les mieux pensées de la ville d'Istres. Après, si le flux devient insupportable on verra, mais la marge de manœuvre est très faible. Parce que la sortie sur Leclerc n'est pas évidente du tout compte tenu de l'implantation de l'autoroute et de la distance qu'il va falloir tenir par rapport. C'est très compliqué.

M. DANIS.- Vu l'orientation du volume de véhicules qui vont circuler sur le chemin de Capeau, a-t-on envisagé au niveau de la Mairie d'essayer de faire quelque chose pour baisser cette fameuse vitesse qui est une zone 30 et où nous sommes témoins à 99 % que personne ne roule à 30. Là, on va augmenter la densité.

M. GOUIN.- Je n'ai peut-être pas été assez clair mais les gens qui sont sur le chemin de Capeau, à 90 % c'est vous, les habitants de ce quartier.

M. DANIS.- On a quand même des gens en transit.

M. GOUIN.- Non, vous ne prenez pas le chemin de Capeau comme dérivation.

M. DANIS.- Maintenant, oui.

M. RIZZI.- Je connais bien le chemin de Capeau parce que j'ai aussi participé à pas mal d'aménagements, et en l'occurrence, même à l'époque quand la ZAC de Trigance s'est créée avec l'EPAREB. Sur le chemin de Capeau actuellement, même si nous avons enlevé quelques jeux de coussins —on a eu des raisons qui ont été évoquées— sur 1 kilomètre il y a quand même 7 plateaux traversants. 7 plateaux traversants sur 1 kilomètre. C'est-à-dire que vous avez moins de 200 mètres entre chaque infrastructure. Vous imaginez un peu ce que c'est. On ne peut pas dire qu'il n'y a rien du tout aujourd'hui. Alors effectivement, vous pouvez dire qu'on peut le considérer comme étant une zone 30, mais aujourd'hui il n'y a aucune rue ou avenue d'Istres où il y a le nombre de plateaux traversants que je viens d'évoquer sur 1 kilomètre. Cela ne fait même pas 200 mètres pour pouvoir se lancer et retomber sur un nouvel obstacle, plus les stops. Nous avons effectivement enlevé les plateaux traversants mais j'oserais dire que ceux que nous avons enlevés seront peut-être remplacés quand nous aurons toute la partie de constructions qui sera réalisée en bordure de la voie rapide. Parce que nous allons avoir de nouvelles intersections et des arrêts de cars qui vont être revus. C'est un chemin qui va obligatoirement évoluer avec les constructions que nous allons réaliser.

Si nous avons besoin d'équiper de nouvelles intersections avec des plateaux traversants nous les prendrons en compte. Mais je vous le dis, sur la partie 1 kilomètre, le nombre d'infrastructures que j'ai donné tout à l'heure c'est celui que j'ai compté en venant. C'est peut-être le point le plus important qui doit être abordé. Il y a, certes une notion de sécurité qui n'est pas prise en compte par tout le monde, mais il y a aussi une notion de civisme. L'automobiliste n'est pas forcément le roi de la route, il doit avoir un comportement adapté au gabarit routier qu'il utilise. C'est le Code de la route. Aujourd'hui on ne peut pas dire qu'il n'y a rien parce que c'est quantifiable.

M. GOUIN.- D'autant qu'il y a le chemin de Flore en parallèle qui dessert le même quartier.

M. RIZZI.- Pour compléter les éléments que l'on donnait tout à l'heure, conscients des difficultés qu'il y a à sortir sur l'avenue Radolfzell, du rond-point Dassault au rond-point de Casino, nous sommes actuellement en train de lancer une étude qui va aboutir à une étude de faisabilité pour voir quelle solution nous avons pour fluidifier la circulation entre ces deux ronds-points. Nous sommes conscients des problématiques liées au temps d'attente sur les giratoires. Le point aujourd'hui qui est le plus bloquant c'est le rond-point de Géant Casino. C'est celui-ci qui nous cause le plus de soucis. J'explique pourquoi. C'est très simple en réalité. C'est tout simplement parce que nous sommes sur un giratoire à 5 branches. Et quand on sort, quand on est sur l'axe ouest est, de Dassault vers Géant Casino, pourquoi a-t-on autant de blocages aussi importants sur Géant Casino ? C'est tout simplement parce que nous avons la route de Rassuen qui est très proche et les véhicules qui vont s'engager ne voient pas obligatoirement et n'ont pas le temps de s'engager parce que la distance n'est pas assez importante. Vous allez me dire que c'est un problème de géométrie et de conception. Je vais vous répondre « Oui, c'est vrai ». Mais j'oserais dire que la problématique est surtout liée à ces inter-distances de voiries affluentes sur le giratoire qui font qu'à un moment donné on ait des ralentissements. Nous avons aussi une voie, je vous en parle parce que nous sommes vraiment en train d'y travailler, avec un flux très important qui arrive de l'est, du côté du Prépaou ou de ce que l'on appelle le rond-point de la Jarre, qui tourne et qui vient rentrer sur Casino. Ce qui fait que ça bloque le flux sortant du rond-point des Colonnes vers le rond-point de Casino. C'est pour cela que nous avons ces temps d'attente, ces temps de remontée de files.

Les études que nous sommes en train de lancer vont nous permettre de sortir des solutions qui vont améliorer et fluidifier les flux de circulation. Ce ne seront pas des petits travaux, on le sait tous, parce que nous sommes quand même sur des voies structurantes qui sont très utilisées, mais il faut que ce soit quelque chose de bien pensé. Nous sommes obligés de réaliser des comptages routiers, des comptages que l'on appelle origine/destination. C'est-à-dire qu'à un moment donné on sait exactement d'où les gens arrivent, où ils vont, de manière à pouvoir quantifier les flux. De cette façon nous allons pouvoir débloquent des solutions qui, après une, deux, peut-être trois hypothèses, vont permettre de nous donner des solutions et de réaliser des travaux conséquents.

M. GOUIN.- Merci, Monsieur Rizzi.

M. MARTIN.- Monsieur Rizzi, ce que vous dites est très bien, en revanche, une seule chose, je vous en supplie, faites-le valider par les Comités de quartier. Nous pondre quelque chose, c'est bien, mais si ce n'est pas validé par nous, vous vous heurtez à des problèmes. Parce que jusqu'à présent nous n'avons jamais été consultés sur des projets comme cela.

M. GOUIN.- Nous allons passer aux questions suivantes parce que l'on pourrait parler de la circulation toute la soirée. Il est vrai que ce sont des problèmes, mais vous avez compris que nous essayons d'être le plus près possible des problèmes pour y trouver des solutions. Ce n'est pas toujours facile mais nous sommes vraiment très conscients de ce souci. A savoir quand même, en conclusion, que dès le départ le quartier était prévu pour les constructions que vous avez aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose qui a été rajouté sur une couche supplémentaire, et les voiries avaient été prévues au gabarit pour desservir tous ces quartiers. Il se trouve que cela a été fait en plusieurs tranches, comme beaucoup d'endroits, mais dès le départ le nombre d'habitations était prévu, il n'y a pas quelque chose en plus. Il y en aura peut-être même un peu moins puisque nous avons fait des équipements publics (gymnase et écoles) qui n'étaient pas prévus au départ, normalement c'était tout du logement.

II. Bilan « Allo Travaux », bilan « Allo Quiétude », propreté et visites de quartier.

M. GOUIN.- Au niveau de « Allo Travaux et Allo Quiétude ». Du 1^{er} janvier au 30 mai 2017, M. le Maire a fait 196 courriers à destination des habitants du quartier Ouest. A savoir, des réponses à des questionnements qu'il avait reçus et pour tenir au courant certains administrés qui avaient demandé des explications sur des constructions en cours ou des voiries abîmées.

Le contrôle propreté. Du 1^{er} janvier au 30 mai, 657 passages ont été effectués sur les 1 924 recensés dans cette période, c'est-à-dire un-tiers.

L'enlèvement des tags. Une campagne d'enlèvement des tags a été effectuée les 14 et 15 juin derniers, elle a permis d'enlever 4 tags dans les quartiers Ouest, 2 dans le Baou Trouca, 1 aux Cognets, et 1 dans le quartier de Guynemer.

Le service « Allo Travaux », du 1^{er} janvier au 30 mai, a reçu 322 appels pour les quartiers Ouest sur les 1 203 reçus pour la ville complète. Cela représente 27 %. Ils ont été principalement émis par les habitants de Trigance pour 17 %, et des Cognets pour 15 %. Ils portent principalement sur des problèmes d'espaces verts 55 %, et d'éclairage public 17 %.

En ce qui concerne le service « Allo Quiétude », du 1^{er} janvier au 30 mai, il a reçu 24 appels pour les quartiers Ouest sur les 166 appels reçus sur l'ensemble de la commune. Cela représente 14 %. Ils ont été principalement émis par des habitants du quartier des Cognets 29 %, et de Guynemer 12 %. Ils sont essentiellement répartis sur des problèmes d'atteintes à la sécurité (rassemblements, nuisances sonores) pour 50 %, et atteintes aux biens, notamment tags et dégradations, pour 29 %.

En ce qui concerne les visites de quartiers, une s'est déroulée dans le quartier Ouest au quartier de la Gare le 24 avril 2017.

En ce qui concerne les travaux dans le quartier, pour les travaux de 2017, ont déjà été lancés : la réfection de l'allée des Noisetiers dans le quartier des Craux Sud avec la réalisation d'un pluvial et l'installation d'éclairage public, l'aménagement des trottoirs et des espaces verts sur le chemin du bord de Crau et le chemin du Moutonnier, dont la réfection du passage à niveau jusqu'au pont SNCF côté Fos. Par ailleurs, une opération d'envergure est en cours sur l'avenue Raymond Filippi et l'allée du Trident consistant à la réfection des trottoirs, la création de passages bateaux, de places de stationnement, d'une piste cyclable, et d'un cheminement piétonnier. Dans ce cadre, l'abribus sera repositionné de façon sécurisée. Vont suivre : l'aménagement du chemin de bord de voie Ouest, la réfection de l'allée de la Pena et la rue du Gardian aux Cognets, la place Bacchus à l'Oratoire avec la mise en œuvre de jeux d'enfants, ainsi que l'impasse du Vieux Murier dans le quartier de Bel Air. Ceci sera suivi et arbitré en fonction des budgets.

Pour 2018, et suite à la visite du quartier effectuée le 24 avril dans le quartier de la Gare, la réfection du chemin des Pâquerettes a d'ores et déjà été inscrite mais elle est assez lourde et comporte des problèmes de foncier à résoudre puisqu'une grande partie appartient à la SNCF et nous aimerions bien la récupérer pour pouvoir buser le canal et rendre un gabarit convenable à cette voirie. Voilà pour ce qui est des travaux.

Après, nous avons des questions écrites.

III. Questions écrites.

M. GOUIN.- En premier lieu, M. Panseri a posé des questions au niveau du CIQ de Trigance puisqu'il en est le Président.

La première question était l'aménagement du chemin de Capeau : « Est-il prévu l'augmentation de ralentisseurs sur le chemin de Capeau ? ». Je pense que nous y avons plus ou moins répondu. Sachant qu'une étude est envisagée pour repositionner les ralentisseurs sur la voie, notamment en fonction des entrées et sorties des nouveaux bâtiments et des équipements futurs qu'il va y avoir.

La deuxième question de M. Panseri portait sur l'aménagement piétonnier : « Est-il prévu d'aménager un chemin goudronné sur la partie droite de la route, entre le rond-point Magère et le King Burger (comme sur l'autre côté de la route) ? ». Cette partie a été aménagée en espace vert uniquement, le cheminement des piétons se faisant sur le trottoir d'en face. C'est un choix qui avait été fait comme cela et qui a été respecté. Les personnes arrivant de l'avenue de Flore peuvent traverser au niveau du rond-point pour marcher en toute sécurité sur le trottoir d'en face.

Après, j'ai des questions écrites de M. Jacques Larronde-Larretche, le nouveau Président du CIQ des Bocagères.

Une première question relative à la sécurité... J'en profite pour rappeler... Vous avez tous dû voir que les passages à niveau de Tartugues et du chemin des Bellons ont finalement été remis à neuf par la SNCF et sont de nouveau fréquentables sans trop de risques pour les gentes de nos voitures. Ce sont des travaux que nous avons eu du mal à faire déclencher puisque je crois que le Maire a écrit 4 ou 5 fois à RFF pour les obtenir. On nous répondait que c'était programmé, qu'il fallait attendre que la programmation arrive sur la ville. Elle est donc arrivée.

Je reprends la question de M. Larronde-Larretche : « Sur la rue des Baumes, à 150 ou 200 mètres du passage à niveau et en direction du centre-ville, un étranglement au niveau du trottoir conduit les piétons à quitter le trottoir, s'engager sur la route pour franchir l'obstacle et remonter sur le trottoir. Quand il s'agit d'enfants ou de poussettes... ». Je passe les détails. Aujourd'hui il n'est pas possible de modifier le trottoir au vu de la configuration des lieux puisqu'il y a le mur de clôture d'un particulier qui est sur son domaine. Un système de ralentisseurs a été mis en

place sur cette portion de voie justement pour limiter la vitesse des véhicules. Aujourd'hui nous n'avons pas d'autres réponses plus concrètes à apporter.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- C'est inadmissible. Avec une poussette vous êtes obligé d'aller sur la route pour franchir cet obstacle-là.

M. GOUIN.- Le trottoir de l'autre côté existe et il n'y a pas d'obstacle.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Vous mettez les gens en insécurité.

M. GOUIN.- Nous en avons pris conscience, cela a été noté et vu, il y a même une photo à l'appui. Aujourd'hui, à l'instant T, on ne peut rien faire. La seule démarche à faire c'est voir avec le propriétaire si l'on peut faire un rachat d'une partie de son domaine pour reporter sa clôture mais à partir de l'instant où cela a respecté les plans originaux d'occupation de la voirie on ne peut pas aller au-delà aujourd'hui. La voirie est ancienne.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Je propose une solution, vous mettez cette voie en sens unique, vous trouvez une autre voie. Si vous n'avez pas les moyens d'agir sur un propriétaire.

M. GOUIN.- Nous allons noter votre proposition mais je ne pense pas qu'elle soit possible.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- En cas d'accident, que se passe-t-il ?

M. GOUIN.- Vous direz que nous avons été prévenus, c'est ça ? Cela fait combien d'années que cette clôture existe ? Je ne dénigre pas, je l'ai pris en compte, je l'ai vu, les services du SAN vont voir ce qu'ils peuvent faire. Je vous réponds qu'aujourd'hui, au temps T, on ne peut rien faire par rapport à l'implantation qui est règlementaire. Si la clôture n'était pas règlementaire, je vous dirais « On la fait déplacer, on la fait casser, et c'est terminé ».

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Pourquoi 25 mètres plus loin vous avez un trottoir qui fait 2,50 mètres de large, et là vous n'avez même pas 50... ?

M. GOUIN.- Parce que les permis de construire ont été délivrés des années plus tard où la voirie à ce moment-là n'avait plus le même gabarit. Vous ne pouvez pas, rétroactivement, obliger quelqu'un à s'aligner sur un nouveau plan. Il faut mener une négociation avec le propriétaire, s'il le veut bien. J'ai regardé, effectivement, c'est un parking qui est derrière son mur de clôture, on pourra peut-être y arriver, mais aujourd'hui je ne peux pas vous donner la réponse, je ne l'ai pas. Aujourd'hui, au temps T, je ne peux rien faire. Ce qui ne m'empêche pas de le prendre en compte et de le faire étudier par les services si l'on trouve une solution. Mais la solution ne peut être trouvée qu'avec le propriétaire du terrain.

Vous posez une question sur les parkings à vélos que vous qualifiez de rares ou inexistantes à Istres. En disant qu'ils seraient bien utiles, etc. Tout à l'heure nous avons déjà parlé de parkings à vélos qui étaient programmés mais pour des recharges. Dans le cadre de la Commission vélos, des aménagements ont été réalisés, les parcs à vélos et motos sont répartis comme suit aujourd'hui : il y en a un à l'Hôtel de Ville, un face à l'ancien Hôtel de Ville, et plusieurs sur les allées Jean Jaurès et autres proches du Burger King. Ce sont ceux qui sont implantés aujourd'hui. Il n'empêche qu'une Commission vélos existe et va sûrement accentuer petit à petit la création de parkings à vélos, mais l'on ne peut pas dire qu'ils sont inexistantes, Monsieur.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- A la mairie, vous en avez un avec 4 emplacements dessus. Vous avez 500 véhicules garées autour de la mairie et vous avez un emplacement pour 4 vélos.

M. GOUIN.- C'est un début à tout, Monsieur.

M. LARRONDE-LARRETCHE.- Tout à l'heure on a parlé de circulation routière très importante, les gens circulent à vélo pour justement éviter de rouler en voiture, et là, je trouve que l'on ne facilite pas cette solution de circulation qui me semble la solution d'avenir.

M. GOUIN.- Vous ne parlez pas de circulation mais de stationnement. Dès que nous faisons des nouvelles voiries nous y intégrons des nouvelles voies cyclables. Vous ne pouvez pas dire que nous n'agissons pas. Il y a une Commission vélos qui ne s'occupe que de cela. Aujourd'hui, sur les nouvelles voiries, il est vrai qu'il est plus sérieux de créer des pistes cyclables sécurisées et indépendantes de la voirie goudronnée que ce qui a pu être fait sur les anciennes voies, qui était un moindre mal, mais l'on ne pouvait pas faire autrement que de créer des bandes sur le côté de certaines voiries, ce qui est quelquefois même plus dangereux que rien du tout. Après, le stationnement vélos, ce n'est pas un investissement énorme. Je pense que c'est quelque chose qui va voir le jour. Je ne sais pas si vous êtes allé à Radolfzell, par exemple, mais nous n'avons pas du tout la même habitude d'utilisation du vélo aujourd'hui. Chez eux il y en a partout. Il y a même des passages supérieurs au-dessus des voies ferrées pour passer à vélo. C'est impressionnant. Nous n'en sommes pas encore là. J'espère que cela va venir. Surtout maintenant que nous avons des

vélos avec assistance électrique qui permettent aux gens fatigués de pouvoir en faire, on risque d'en voir de plus en plus et de s'adapter. Aujourd'hui, sur les allées Jean Jaurès je ne vois pas beaucoup de vélos dans les garages à vélos.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Ils sont accrochés parce qu'il n'y a pas de garage à vélos.

M. GOUIN.- En revanche, à la grille de ma pharmacie j'en vois plein.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Je vais vous envoyer des photos des endroits où l'on accroche les vélos en ville. C'est désolant. On les accroche sur les descentes d'eau, n'importe où, et on les accroche à des endroits où l'on empêche la circulation des piétons sur les trottoirs.

M. GOUIN.- Je suis bien d'accord avec vous. J'en ai vu rentrer dans les bureaux de vote dimanche avec le vélo pour ne pas le laisser dehors. Vous l'avez écrit, nous l'avons noté, je vous dis ce qui existe et je pense qu'il y en aura d'autres.

En revanche, concernant votre dernière question, ce n'est pas que nous n'allons pas être d'accord mais il faut faire attention lorsque vous parlez. Vous parlez de sécurité alimentaire sur le marché d'Istres le mardi matin. « Sécurité alimentaire » ce n'est pas tout à fait le terme adapté vu ce que vous dites après. Vous parlez de revendeurs de fruits et légumes qui ne sont pas des producteurs ou autre. Certainement. Il faut savoir que les marchés sont régis par un règlement municipal plus qu'un règlement départemental, que chaque exposant qui va être sur le marché à Istres n'est pas sauvage, contrairement à un vendeur à la sauvette, comme vous le dites. Ce sont tous des gens qui sont déclarés et contrôlés le matin... Ne faites pas ces yeux, je peux vous l'assurer. Il y a un service de droit de place qui s'occupe strictement de cela. Les abonnés sont abonnés, ils ont donné tous leurs papiers, ils sont enregistrés au registre du commerce, ainsi de suite, ils sont connus et répertoriés. Les passagers, qui, eux, peuvent être effectivement des gens non habituels, le matin ont rendez-vous à 7h au service, doivent présenter tous leurs papiers, obtiennent à ce moment-là un ticket avec un numéro et vont voir le placier qui, en fonction des disponibilités, les place. Il n'y a aucun vendeur sur le marché qui est à la sauvette ou sauvage. D'autant que la police municipale est en permanence avec l'employé municipal du service des droits de place qui encaisse en plus auprès de ces gens les droits de place. C'est un premier point.

Après, vous évoquez « Un marché de producteurs ». Oui, certes. C'est très difficile à réaliser et l'on ne peut pas aujourd'hui imposer sur un marché tel que le marché d'Istres, qui est existant depuis des années, des choses supplémentaires à son règlement. Si l'on veut faire un marché des producteurs il faudra créer un autre marché spécifique aux producteurs. Sachant que sur Istres vous avez beaucoup de producteurs qui vendent directement à la ferme, en particulier sur Entressen, vous en avez un qui vient à la gare SNCF tous les vendredis, c'est donc assez complexe. Mais ne parlez plus, s'il vous plaît, de sécurité alimentaire parce que ce n'est pas de la sécurité alimentaire.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Si j'en parle ce n'est pas pour rien, c'est parce que j'en ai subi les effets en achetant soi-disant moins cher... Parce qu'en fait on est attiré par le fait que les gens vendent des lots de produits, des fruits ou des légumes, vous croyez faire une bonne affaire mais en fin de compte vous n'en faites pas parce que vous ne savez absolument pas d'où viennent ces produits. Vous interrogez les personnes qui les vendent et elles vont toutes vous dire que c'est local, sauf qu'elles sont incapables de vous dire qui les a produits.

M. GOUIN.- Moi, je fais le marché tous les mardis, je peux vous le dire. Il est vrai qu'il y a des appellations comme « Melons de Cavaillon » ou « Fraises de Carpentras » qui ne sont pas des AOC ni rien. Il n'y a pas de contrôle. Ils feraient mieux de mettre « Fraises Cléry » que « Fraises de Carpentras », mais c'est autre chose. C'est un problème du marché. Ce que je voulais vous faire ressortir c'est qu'au niveau de la réglementation nous allons jusqu'au bout dans les règlements sanitaires des marchés.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- J'en doute.

M. GOUIN.- C'est-à-dire contrôler les vendeurs qui sont agréés, qui ont leur licence de commerce, et aucun ne déroge à cela. Après, que le gars qui vend des avocats vous dise que c'est un produit local, comme je l'ai vu ce matin, c'est votre problème si vous l'avalez ou pas. Il y a des limites à tout. Mais on ne peut pas l'empêcher de vendre des avocats sur le marché. Il est agréé comme marchand de fruits et légumes. Vous avez des gars qui vendent dans des marchés autres que les marchés forains, dans des surfaces ou autre, qui vous vendent des produits d'Espagne, du Maroc, etc., ce n'est pas toujours bien étiqueté. Je peux même vous en citer qui jouent bien là-dessus. Après c'est un problème de la concurrence et des prix, ce n'est plus un problème de la collectivité. La collectivité, elle, sur les marchés, doit appliquer le règlement et vérifier que les gens sont en règle par rapport à leur licence de commerçant.

A une époque j'avais eu un problème concernant un marchand de coquillages qui vendait ses coquillages devant La Civette et qui n'était pas producteur puisque c'était son frère qui l'était. Aujourd'hui il a toujours son stand sur le marché, il est venu se plaindre auprès de moi en me disant cela. Il est vrai que c'était en dehors du marché et que là je n'ai pu qu'intervenir auprès du propriétaire de La Civette en lui disant « Attention, c'est vous qui prenez des risques, parce que c'est sur votre domaine qu'il est installé ». On peut intervenir sur des *trucs* qui sont illégaux, mais cela s'arrête là. Le reste, sur le marché, je peux vous assurer qu'il n'y a pas de vendeurs à la sauvette.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Je me suis renseigné auprès de commerçants qui exposent leurs fruits et légumes depuis des années sur le marché d'Istres et qui sont très inquiets par la prolifération de ces personnes-là.

M. GOUIN.- Dans l'alimentaire, en particulier dans les fruits et légumes, il y a eu pléthore de vendeurs qui se sont découverts depuis une dizaine d'années, que l'on retrouve sur tous les marchés. Vous les retrouverez tous. Ils vont au MIN à Marseille acheter des produits qui viennent du Maroc, d'Espagne et autre. Mais ça, c'est le marché, c'est l'offre et la demande. Vous allez dans un magasin comme « Grand Frais », les produits ne sont pas locaux non plus. Et vous y allez quand même. M. Franck, que j'adore, que je connais, vieille famille d'Istres, ne vend pratiquement que des produits espagnols. Mais ce sont de bons produits.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Je ne dénigre pas. Dans ma requête, j'ai demandé si la Mairie ne pouvait pas imposer à tous ceux qui exposent, qui vendent des produits alimentaires, de s'identifier, que l'on sache qui ils sont.

M. GOUIN.- Non. Vous ne pouvez pas aller au-delà. Vous ne pouvez pas imposer dans un règlement la traçabilité sur les fruits et légumes. Cela n'existe pas aujourd'hui.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Je ne parle pas de la traçabilité, je parle de l'identité du vendeur. Que l'on sache qui il est et quel est son métier.

M. GOUIN.- Vous allez à la mairie, il est déclaré, il a ses papiers. Quel intérêt de savoir son nom, Monsieur ? Je ne comprends pas.

M. LARRONDE-LARRETCHÉ.- Cela nous permet de voir qui ils sont. A la limite, si l'on veut aller contrôler qu'ils sont bien exploitants, que l'on puisse aller voir où ils exploitent.

M. GOUIN.- Mais ils ne vous mettront pas qu'ils sont exploitants. Sur leur fiche il n'y a pas marqué qu'ils sont exploitants. Il y a marqué qu'ils sont agréés et inscrits au registre du commerce comme vendeurs de fruits et légumes. Point à la ligne.

Mme JOULIA.- Qu'ils sont en règle.

M. GOUIN.- C'est tout. Après, si vous voulez des producteurs sélectionnés, nous les avons sélectionnés dans La Halle. Nous avons été maîtres de tout, nous avons un règlement particulier à l'implantation, nous avons sélectionné des producteurs locaux. C'est tout. Sur le marché c'est un règlement tout à fait particulier. J'ai été confronté à la Fédération des marchés et je peux vous assurer que c'est un peu comme les forains, c'est un monde dans le monde, et il y a un règlement. Heureusement, ils se contentent d'appliquer le règlement, mais vous ne pouvez pas aller au-delà. Il est vrai qu'idéalement, il serait bien que chacun mette son nom, l'endroit d'où cela vient, etc., mais ce n'est pas une obligation. Devant l'ancienne mairie vous avez un monsieur adorable qui vend des fruits et légumes, c'est un producteur revendeur qui vient de Bédoin. Ce n'est pas loin...

Une intervenante.- Valréas.

M. GOUIN.- Valréas. Mais il a de bons produits. C'est le principe du marché, c'est une vente particulière. C'est pour cela d'ailleurs que parfois vous y trouvez des prix très intéressants, parce qu'ils savent que cela se vend à des prix intéressants, même si ce sont des produits qui ne sont pas de première qualité. Nous allons arrêter là-dessus.

Au-delà de ces questions écrites, il y avait à l'ordre du jour l'évocation des festivités organisées par la Ville.

IV. Festivités organisées par la Ville et programmes festifs des associations et acteurs socio-économiques.

M. GOUIN.- Vous avez sur vos tables les petites plaquettes où sont reprises les manifestations.

Mme JOULIA.- Avant d'évoquer les festivités, Monsieur le Président, je voudrais juste ajouter deux mots sur les parkings à vélos. En effet, je pense qu'il y a quelque chose de vrai dans ce que vous dites pour la situation actuelle, mais vous avez vu un certain nombre de mesures qui relèvent du développement durable et qui vont dans le bon sens. Sur les transports, la circulation, les économies d'énergies. Les déplacements doux, le développement du vélo et le développement à pied aussi, cela fait partie de la même logique. Avec Patrice, nous en prenons acte, et d'ailleurs les jeunes du Conseil municipal des jeunes ont souhaité participer à la Commission environnement sur les pistes cyclables, sur le développement de la pratique du vélo. Rassurez-vous, cela fait vraiment partie du raisonnement et de ce qui va se faire dans l'avenir. La prochaine fois on espère bien que M. Gouin vous annoncera quelques autres points de parkings, parce que c'est important. Pour les festivités...

M. MARTIN.- Madame Joulia, excusez-moi, je me permets de vous couper, mais pour les questions écrites j'en avais une qui n'a pas été écrite. Je sais que j'enfreins le règlement mais ma question était déjà écrite le 5 décembre et nous n'avons toujours pas eu de réponse. Je me permets donc d'intervenir pour faire une mise en demeure à M. le Maire et à M. Casado. J'ai ici pas mal d'adhérents de mon CIQ, je serai court.

Le 5 décembre 2016 il y a eu le Conseil de quartier où nous avons beaucoup de problèmes et de questions à poser. J'avais fait une lettre en expliquant ce que nous voulions... Cela concerne le sujet d'Ystrea, que vous connaissez. Je vous avais fait une proposition pour raccorder les travaux d'Ystrea avec la future extension par un rond-point. Celui-ci a été fait puisqu'il dessert Burger King, mais aujourd'hui nous ne sommes pas connectés à ce rond-point. Et que se passe-t-il ? Les semi-remorques qui n'ont pas l'autorisation –parce que l'autorisation municipale et préfectorale allait jusqu'au 15 mai– passent à fond dans notre quartier et mettent en péril notre tranquillité et la vie des citoyens.

D'autre part, elles mettent une poussière monstrueuse. Je peux passer le micro à des résidents qui sont là, il y en a 7 ou 8. Je fais donc une mise en demeure, comme je l'ai fait par mail, par téléphone, et je ne l'ai pas fait par écrit parce que je n'ai pas eu le temps. Cette après-midi encore on avait soi-disant un technicien qui devait venir sur place, on ne l'a pas vu. Bref, on vous le dit, et vous le direz à M. le Maire, à la fin du mois on bloque la rue. Il n'y aura plus d'accès au chantier Ystrea. On est excédé.

M. GOUIN.- Je m'excuse mais je crois avoir lu que M. le Maire vous avait répondu.

M. MARTIN.- Ah bon ? M. le Maire m'avait répondu en date du 23 janvier, presque un an après. Je vous lis sa réponse : « Vous souhaitez une rencontre avec les services techniques et avec les riverains, aussi j'ai demandé à mes collaborateurs de prévoir une visite sur place ». Au jour d'aujourd'hui, je n'ai vu personne.

M. GOUIN.- Ce n'est pas cette réponse que j'ai vue. Ce n'est peut-être pas à vous qu'il a répondu, mais il a répondu que les travaux qui faisaient de la poussière ou autre –je ne parle pas des poids-lourds– n'étaient liés qu'au terrassement et que malheureusement il fallait patienter quelques mois. C'est partout pareil, on ne peut pas faire grand-chose là-dessus.

M. DOMINICI.- Moi, si vous me permettez, je suis obligé de nettoyer ma piscine deux fois par jour et de laver ma terrasse deux ou trois fois par jour. Cela fait 10 jours que nous n'avons pas pu mettre le nez dehors tellement il y a de la poussière. Mon épouse est malade, elle est cardiaque. Normalement il ne faudrait pas qu'elle soit dans cet état-là. On en a plus que marre, je vous le dis ! J'ai téléphoné à l'entreprise GIL quatre ou cinq fois par jour, j'ai appelé M. le Maire, la police municipale, le droit du travail, sans effet ! Personne ne fait rien ! Je suis arrivé à faire venir l'entreprise GIL ce matin à 7h30, il est venu constater chez moi, vous ne pouvez pas marcher. Hier nous avons été obligés de laver les draps, les couettes, les oreillers, tout, cela rentre dans la maison tellement il y a de la poussière. Il y a des moments où je ne vois pas le fond du jardin. Et franchement, personne n'en a rien à faire !

J'ai appelé plusieurs fois M. le Maire, on a dépêché quelqu'un à 14h30 mais nous n'avons été prévenus qu'à midi. Vous voyez, je suis un peu agacé, je le prends sur moi, je suis désolé. A 14h30, soi-disant quelqu'un est venu sur le chantier. Moi j'étais sur Aix, je suis désolé, M. Martin travaillait, il n'a pas pu y aller. En vérité on se *fout de nous*. Je vous le dis comme ça mais il y en a plus que marre. Heureusement que nous n'avons pas d'armes à la maison parce que moi je suis allé les menacer. Hier soir je suis parti sur le chantier, heureusement qu'il n'y avait personne. Je ne sais pas si vous vous imaginez, on ne peut même pas marcher pieds nus chez nous. Mon épouse frotte et 5 minutes après, vous ne pouvez pas marcher pieds nus, vous avez les pieds noirs. La poussière rentre partout. Ma petite-fille a 20 mois, il faut que l'on nettoie ses jouets avant qu'elle puisse jouer. D'ailleurs elle ne vient plus à la maison. Hier soir des amis devaient venir manger à la maison, on les a appelés pour leur dire « Restez chez vous ». C'était Beyrouth chez nous.

Alors je vous le dis, dites-le à M. le Maire, il va y avoir un accident. Parce qu'on en a jusque-là. Cette après-midi j'ai emmené mon épouse sur Aix pour un traitement parce qu'elle ne dort pas, elle ne vit plus. On ne peut plus vivre. Je suis peut-être le plus excédé parce que c'est moi qui habite le plus près du chantier mais il y en a plus que marre. Et je vous le dis, cela va mal finir. Nous sommes plusieurs concernés. Et puis, je vais vous dire, ne nous baladez pas avec le genre de réponse que vous venez de faire parce que M. le Maire devait venir au mois de janvier, il n'est pas venu, en février pareil.

M. GOUIN.- Je ne vous balade pas, je vous dis que j'ai lu un courrier de M. le Maire qui a écrit à plusieurs administrés par rapport à cela, en disant qu'il était intervenu auprès des entrepreneurs.

M. DOMINICI.- Si vous avez 5 minutes je vais vous montrer. Ce matin j'avais ça sur ma terrasse.

M. GOUIN.- Mais je vous crois.

M. DOMINICI.- Aujourd'hui, vous savez ce qu'ils ont fait ? J'y suis allé et j'ai arrêté le chantier, parce que les gars n'arrosent pas. Alors ils sont allés acheter un tuyau et ils ont commencé à arroser. Ils prendraient un arrosoir ce serait pareil. Ils arrosent avec un petit jet. Et quand le tuyau a été trop court ils ont continué sans arroser. Alors j'ai appelé, j'ai dit « Qu'est-ce que vous faites ? » Ils m'ont répondu « Le tuyau est dans l'entrepôt ». Il faudrait peut-être leur greffer un cerveau aussi. En attendant, je suis arrivé à arrêter le chantier. Si vous voulez, venez chez moi...

M. GOUIN.- Non, je vous crois, Monsieur. Il n'y a pas de problème.

M. DOMINICI.- Vous verrez le carnage qu'ils ont fait dans l'après-midi.

M. GOUIN.- Nous allons noter et regarder.

M. MARTIN.- Je termine. La problématique est celle que vous a exposée Monsieur. Et l'autre problématique est écrite ici noir sur blanc. Je vous lis : « Dans le cadre des futurs travaux et donc des accès des poids-lourds qui effectueront les allers et retours, nous vous signalons que nous n'accepterons plus le passage de ce type de véhicules chemin de Trigance, comme nous l'avons fait gentiment pour Ystrea première tranche ». La réponse de M. Chalendard : « Réponse à traiter par le service voirie ». Avec ça, c'est réglé. La mise en demeure est donc faite, à la fin du mois on bloque les accès au chantier.

Un intervenant.- Tout à l'heure vous avez parlé de mesures environnementales. Il est vrai qu'il y a des mesures environnementales qui vont dans le bon sens. Mais les mesures environnementales sont pour tout le monde. On a le droit de sortir sur notre terrasse. J'aimerais pouvoir manger chez moi dehors. On ne peut même pas s'asseoir chez nous. Vous vous rendez compte ? Volets fermés, vitres fermées, j'ai un double vitrage, la maison est récente, tout rentre.

M. GOUIN.- J'ai noté.

M. DOMINICI.- Il a fallu que je téléphone trois fois à la Mairie pour demander une visite de quartier. Il a fallu que je passe par le secrétariat du Maire pour qu'on le prenne en compte. Moi aussi je suis en colère.

M. GOUIN.- Quelle réponse avez-vous eue alors ?

M. DOMINICI.- Pas de réponse.

M. GOUIN.- Je ne comprends rien. Vous me dites qu'il a fallu...

M. MARTIN.- On a relancé pour la visite de quartier parce que l'on était excédé. Moi j'ai le beau rôle là-dedans parce que je n'ai pas de poussière chez moi. Je suis bien placé, je n'ai rien. Mais je suis quand même Président du CIQ et je défends mes adhérents. Et quand bien même ils ne seraient pas adhérents, je défends tout le monde. Je demande donc une démarche pour une visite de quartier en urgence. Cela fait maintenant 15 jours, depuis 15 jours on ne m'a pas donné une date. J'ai téléphoné deux fois au service de relations aux administrés, une fois la personne qui traitait cela n'était pas là, elle était en congé, une autre fois j'ai téléphoné à 16h50 il n'y avait déjà plus personne dans les services. J'ai donc demandé à avoir le secrétariat du Maire qui m'a dit « C'est surprenant qu'il n'y ait plus personne ». Mais je vous affirme qu'il n'y a plus personne puisque je vous ai demandé à vous. Je ne discute pas de cela, il y avait certainement une raison valable pour qu'il n'y ait personne pour me répondre. Il a donc fallu que je passe par le secrétariat du Maire pour que l'on me dise « Oui, c'est pris en compte ». On m'a téléphoné encore ce matin, j'étais en pleine réunion au travail, et l'on m'a dit « Monsieur, pour votre visite de quartier, c'est pris en compte ». Mais qu'est-ce qui est pris en compte ? Avez-vous un délai ou une date ? Vous comprenez que l'on soit excédé. On est navré.

M. GOUIN.- Aujourd'hui je ne peux que prendre note, puisque M. Casado n'est pas là, le Maire n'est pas là, nous ferons donc suivre.

M. MARTIN.- On m'a dit ce matin au téléphone que M. Casado ne serait pas là ce soir.

M. GOUIN.- Je ne peux pas vous répondre sur une demande de visite de quartier. Je n'ai pas la réponse.

M. MARTIN.- Mais répondez-nous vite parce qu'à la fin du mois on bloque le chantier.

M. GOUIN.- J'ai compris. Je vous ai écouté. Je vais en référer, mais je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui.

M. MARTIN.- Pour terminer avec ce problème...

M. GOUIN.- C'est bon, je crois que nous avons tout dit.

M. MARTIN.- Non, Monsieur, nous n'avons pas tout dit justement. Parce que ça c'était la première tranche d'Ystrea, la construction, et là on passe à la deuxième tranche. Donc il faudrait que vous puissiez quand même réellement prendre en compte notre désarroi et notre préoccupation par rapport à cela. Vous avez des gens devant vous qui sont vraiment excédés, et il y en a d'autres qui se taisent et qui le sont peut-être encore plus. Il faut vraiment que vous puissiez prendre la dimension...

M. GOUIN.- Je viens de dire qu'on le prenait en compte et que j'allais faire suivre. Je ne peux pas...

M. MARTIN.- Laissez-moi poursuivre, s'il vous plaît. Je ne vous ai pas interrompu, ayez la politesse de me laisser poursuivre, s'il vous plaît. Simplement pour vous dire que cette exaspération est vraiment profonde chez les habitants.

M. GOUIN.- J'ai compris, Monsieur.

M. MARTIN.- Et par rapport à cette deuxième tranche, on est vraiment très préoccupé. On a eu de très grosses nuisances pour la première tranche alors on se demande ce que cela va être pour la deuxième tranche. Nous aimerions vraiment que ce problème soit pris en compte dans sa profondeur. Merci.

M. GOUIN.- D'accord. Nous allons clôturer le Conseil de quartier Ouest.

Je voulais juste passer une information. Au niveau de la Maison de quartier de Trigance est en train de se mettre en place un site Internet où toutes les associations vont pouvoir communiquer. Une formation a été déclenchée pour que chaque association puisse se former à l'informatique et puisse rentrer ses coordonnées. Voulez-vous nous dire un petit mot rapide pour conclure ?

Mme EL OGB.- Je me présente, Mme El Ogb ; je suis responsable d'animation et Directrice adjointe au centre social d'animation Pierre Miallet. Nous mettons en place des actions d'animation et de suivi pour la population. Le site web est né en fait de l'idée que nous avons besoin de communiquer et de passer à des choses un peu plus modernes que de simples plaquettes, étant donné que nous savons que cela n'a que très peu de portée et que maintenant les gens sont essentiellement sur Internet. Les associations ont également fait part de leur besoin de pouvoir toucher tout le monde dans leur quartier, et pas seulement leurs adhérents. Ce qui explique le site. Le centre social a pu mettre en place cette formation pour les bénévoles, tout simplement pour pouvoir mettre en ligne ce site. La prochaine formation se fait le samedi 24, ce sera la deuxième séance, ceux qui souhaitent nous rejoindre, n'hésitez pas. Merci.

M. GOUIN.- C'est moi qui vous remercie. Nous concluons là-dessus et je vous souhaite une bonne soirée. Au revoir, Mesdames, Messieurs.

La séance est levée à 20 heures 05.